



# PRÉFET DE L'AIN

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Affaire suivie par :**  
Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes  
Délégation départementale de l'Ain  
Pôle santé environnement  
Florine ABDESSAMAD  
06 98 05 57 86  
[ars-dt01-environnement-sante@ars.sante.fr](mailto:ars-dt01-environnement-sante@ars.sante.fr)

Le préfet de l'Ain,

A

Monsieur le Maire  
Mairie de CHARNOZ-SUR-AIN

Bourg en Bresse, le 26 mai 2026

Monsieur le Maire,

Suite aux résultats d'analyses des échantillons d'eau prélevés le 18 mai 2026 sur le réseau d'eau potable de la commune de Charnoz-sur-Ain montrant une contamination microbiologique de l'eau la rendant impropre à la consommation humaine, une restriction des usages de l'eau a été prononcée le 20 mai 2026 afin de préserver la santé de la population desservie du risque sanitaire inhérent à cette situation.

La levée de cette restriction était conditionnée à l'obtention de résultats d'analyse montrant un retour à une qualité de l'eau conforme aux exigences de qualité réglementaires.

Au vu :

- des mesures curatives mises en œuvre le 20 et 21 mai 2026 ;
- des résultats des prélèvements de contrôle effectués le 22 mai 2026 montrant leur efficacité et un retour de l'eau produite et distribuée à une qualité conforme aux exigences réglementaires ;

**la restriction des usages de l'eau prononcée le 20 mai 2026 est levée.**

Je vous invite à prendre les mesures nécessaires afin de prévenir le renouvellement de cette situation de dégradation de la qualité de l'eau distribuée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le préfet de l'Ain,

Pour le préfet,  
le directeur de cabinet adjoint,  
directeur des sécurités  
  
Lamine SADOUDI